

Offre Publique de Rachat d'Actions d'Altur Investissement portant sur un maximum de 760 000 de ses propres actions à un prix de 7,20 € par action

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente de la réalisation d'une opération d'offre publique de rachat initiée par la société Altur Investissement sur un nombre maximum de 760 000 de ses propres actions, soit 18% de son capital (l'« Offre »).

Cette Offre a pour objectif d'offrir une liquidité (totale ou partielle) aux actionnaires, notamment historiques de la société, à un prix équitable. **Le prix proposé est de 7,20 € par action, soit une prime de +16,5% par rapport au dernier cours coté avant l'annonce publique de l'Offre, le 3 novembre 2022.**

Le cabinet Ledouble est intervenu en qualité d'expert indépendant et a conclu dans son rapport d'expertise indépendante que le prix de 7,20 € par action est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires minoritaires. Ce rapport a notamment été présenté au Conseil de surveillance de la société, lequel a approuvé le 14 novembre 2022 les termes financiers de l'Offre.

Cette Offre a ensuite été déclarée conforme par l'AMF le 6 décembre 2022 et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 15 décembre 2022.

L'Offre est ouverte du 19 décembre 2022 jusqu'au 17 janvier 2023 inclus. Pour votre complète information, le Président du Conseil de surveillance de la Société s'est engagé à apporter l'intégralité de ses titres à l'Offre et la société Sofival, deuxième actionnaire le plus important au capital de la société, s'est quant à elle engagée à apporter 50% de ses titres à l'Offre.

Dans l'hypothèse où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être le propriétaire ou titulaire.

De manière pratique, vous devriez recevoir par courrier à votre domicile ou directement sur votre compte-titre en ligne un avis de votre intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.) ainsi qu'un formulaire de réponse à l'Offre. Si tel n'est pas le cas, nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier. Notre Service Actionnaire est à votre disposition en cas de besoin par email (altur@actus.fr) ou par téléphone (01 53 67 36 78).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

François Lombard
Gérant d'Altur Investissement

Comment apporter vos titres à l'Offre ?

Tous les actionnaires d'Altur Investissement devraient recevoir, de la part de leur intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.), un formulaire de réponse à l'Offre, par courrier à leur domicile ou directement sur leur compte-titre en ligne.

Si vous n'avez pas encore reçu ce formulaire de réponse, nous vous invitons à suivre les instructions ci-après :

Actionnaire au porteur :

Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier pour recevoir le formulaire de réponse à l'Offre

Actionnaire au nominatif :

Contactez CACEIS Corporate Trust
Service OST Registre
12, place des Etats-Unis – CS 40083
92549 Montrouge cedex
ct-contact@caceis.com
01 57 78 34 44

Offre Publique de Rachat d'Actions d'Altur Investissement portant sur un maximum de 760 000 de ses propres actions à un prix de 7,20 € par action

Les actionnaires d'Altur Investissement souhaitant apporter tout ou partie de leurs actions à l'Offre devront remettre leur ordre de vente **au plus tard le mardi 17 janvier 2023**, soit le dernier jour de l'Offre. L'Offre est centralisée par Euronext et le règlement-livraison interviendra à compter du 27 janvier 2023, étant précisé que les frais de négociation (y compris les frais de courtage et TVA afférents) resteront à la charge de l'actionnaire cédant.

Quel est le calendrier indicatif de l'Offre ?

Date	Principales étapes de l'Offre
16/12/2022	Mise en ligne sur le site internet de l'AMF et de la Société du document comprenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, comptables et financières de la Société prévu à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF
	Mise à disposition du public du document comprenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, comptables et financières de la Société prévu à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF au siège social de la Société et auprès de l'Etablissement Présentateur
	Diffusion par la Société d'un communiqué annonçant la mise à disposition du public du document comprenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, comptables et financières de la Société prévu à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (article 231-28 du règlement général de l'AMF)
	Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'Offre, à ses modalités et à son calendrier
	Publication de l'avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des annonces légales obligatoires conformément aux articles R 225-153 et R 225-154 du Code de commerce
	Publication par l'AMF de l'avis d'ouverture de l'Offre et de calendrier
19/12/2022	Ouverture de l'Offre
04/01/2023	Expiration du délai d'opposition des créanciers
17/01/2023	Clôture de l'Offre
A partir du 20/01/2023	Publication par l'AMF des résultats de l'Offre
	Publication par Euronext de l'avis relatif au résultat de l'Offre et aux modalités du Règlement-Livraison
A partir du 27/01/2023	Règlement-livraison des actions apportées à l'Offre et mise en paiement

Comment nous contacter en cas de question ?

Les actionnaires d'Altur Investissement souhaitant apporter tout ou partie de leurs actions à l'Offre peuvent retrouver toutes les informations sur le site Internet de la société (www.altur-investissement.com) dans la rubrique OPRA 2022. Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter notre service des Relations Actionnaires :

01 53 67 36 78

altur@actus.fr